

Gestion des risques

Les appels à prioriser la vaccination de patients en psychiatrie se font plus pressants

Publié le 17/02/21 - 18h26

Des voix s'élèvent pour que des patients en psychiatrie à risque deviennent prioritaires pour les vaccins anti-Covid. Le conseil d'orientation de la stratégie vaccinale vient de recommander cette priorisation pour les personnes schizophrènes.

Les plaidoyers se multiplient actuellement pour inclure des personnes atteintes de troubles psychiatriques dans les populations prioritaires pour la vaccination. Plusieurs professeurs de psychiatrie se joignent à l'Union nationale des familles et amis de personnes malades et handicapées psychiques (Unafam) pour demander, via un communiqué commun le 16 février, pour que la France se conforme à un [appel](#) (1) lancé fin janvier à l'Union européenne par plusieurs universitaires de psychiatrie dans différents pays pour que ces patients, "*particulièrement vulnérables au risque de faire une forme grave de Covid*", soient prioritaires dans la stratégie vaccinale. Et une recommandation récente du conseil d'orientation de la stratégie vaccinale placé auprès du ministère des Solidarités et de la Santé, vient étayer (en partie) leur revendication.



[#Communiqué] Quatre professeurs de l'[@APHP](#) et l'[@Unafam](#) demandent une décision à la [@HAS_sante](#) concernant l'accès prioritaire des personnes atteintes de maladie psychique, dont la schizophrénie, à la vaccination [#Covid](#) en raison de leur vulnérabilité
<https://t.co/j5Wha13X4g>
<pic.twitter.com/8FTnE7GMC0>

— Unafam (@Unafam) February 17, 2021

Attente d'un avis de la HAS

En effet, dans une note du 15 février 2021, qu'*Hospimedia* a pu consulter, le conseil "*recommande l'accès prioritaire à la vaccination anti-Covid-19 pour les personnes [...] atteintes de schizophrénie*" pour la "*prochaine étape de la campagne vaccinale en France*". Il rappelle qu'à la suite de la publication le 13 janvier 2021 d'une liste de pathologies pour lesquelles les patients sont à très haut risque d'hospitalisation ou de décès en cas de Covid-19, la vaccination a été ouverte pour ces personnes à partir du 18 janvier dernier, simultanément aux personnes de plus de 75 ans. "*Avec l'avancée de la campagne de vaccination et l'arrivée de nouveaux vaccins, il faut désormais anticiper l'accès à la vaccination des personnes à risque*". La note cite, en appui à cette recommandation visant les personnes schizophrènes, une [étude](#) (2) parue dans le *Journal of the American Medical Association (Jama) Psychiatry* le 27 janvier montrant que la schizophrénie est un facteur de risque de décès chez les patients Covid+.



#EXCLUSIF Le Pr Alain Fisher, en charge de la stratégie vaccinale, vient de nous informer que le Conseil d'Orientation de la Stratégie Vaccinale recommande dans sa note du 15 février 2021 l'accès prioritaire des personnes atteintes de **#schizophrénie** dans les prochaines étapes 1/2 <https://t.co/1VaSfehXlm>

— Collectif Schizophrénies (@collectifschizo) February 15, 2021

Cette recommandation du conseil a été immédiatement saluée le 15 février sur les réseaux sociaux par le Collectif schizophrénie, qui a œuvré en ce sens ces derniers mois. Il a "espéré que tous ceux qui le souhaitent" pourront effectivement se faire vacciner au plus vite. "Nous, soignants, chercheurs et proches de ces malades, tenons à saluer cette position du conseil [...] qui prend en considération l'extrême vulnérabilité de ces personnes", écrivent pour leur part les signataires du communiqué du 16 février. À savoir, le Pr Amine Benyamina, président de la collégiale addictologie de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris (AP-HP), le Pr Emmanuelle Corruble, présidente de la collégiale psychiatrie de l'AP-HP, le Pr Marion Leboyer, directrice de la Fondation Fondamental, et Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam. "Toutefois, il ne s'agit à ce jour que d'un avis qu'il est donc absolument urgent et indispensable de transformer en décision de la Haute Autorité de santé (HAS), et ce pour l'ensemble des personnes atteintes de maladie mentale", écrivent-ils — bien que la HAS ne rende pas de décisions, mais des avis et des recommandations ; les décisions étant prises par le ministère de la Santé, NDRL.



Lettre à soutenir et relayer de [@Unafam](#) et [@collectifschizo](#) pour prioriser l'accès à la vaccination des personnes atteintes de troubles psychiques sévères. **#psychiatrie**
<https://t.co/oyeeYRqEkV>

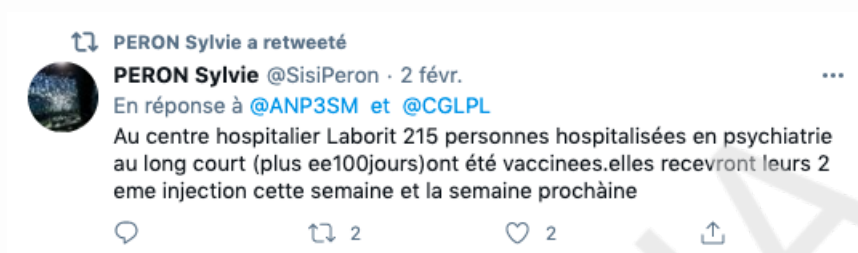
— David Masson (@psy_massondavid) February 12, 2021

Précédemment, la contrôleuse des lieux de privation de liberté (CGLPL) Dominique Simonnot avait appelé, par [courrier](#) le 26 janvier, le ministre des Solidarités et de la Santé à prêter une attention particulière aux patients en psychiatrie. Elle a souligné que l'état de santé somatique des patients admis en psychiatrie est "singulièrement dégradé" et que de "nombreuses comorbidités font de ces patients des personnes à risque, indépendamment de leur âge". Le CGLPL avait alors recommandé en conséquence "la mise en place d'un plan de vaccination massif reposant sur une analyse du risque et dimensionné de manière à prévenir le risque que présenterait, en termes de santé publique, l'existence de poches de contamination massive dans les lieux confinés mais perméables que sont les hôpitaux".

Des patients éligibles avec les critères actuels

Contactée sur la stratégie vaccinale pour les patients en psychiatrie, la DGS a souligné dans une réponse écrite le 9 février à *Hospimedia* qu'actuellement, "les résidents en hôpitaux psychiatriques sont éligibles à la vaccination s'ils remplissent les

critères [actuels] d'âge et de comorbidités, de même que les professionnels travaillant dans ces structures". La direction a aussi signalé que "des solutions d'aller vers de type équipes mobiles peuvent être engagées".



Elle a expliqué que "conformément aux recommandations de la HAS, la quatrième phase de la campagne vaccinale, permettra de vacciner les personnes fortement exposées au virus du Sars-Cov-2 et qui n'auraient pas été vaccinées antérieurement (car moins de 50 ans et sans comorbidité)". Cela concerne "notamment les personnes vulnérables ou précaires ayant un pronostic moins favorable en cas d'infection par la Covid-19 (résident en hôpital psychiatrique, sans domicile fixe, détenus...)", a-t-elle poursuivi. Contactée ce 17 février pour savoir si un travail ou des réflexions étaient en cours pour éventuellement prioriser (avant cette quatrième phase) des personnes touchées par certaines pathologies psychiatriques, la HAS indique qu'elle procède à une revue exhaustive de la littérature scientifique sur les facteurs de risque de formes graves de Covid, qui inclut le champ de la psychiatrie. Cette revue va nourrir ses recommandations actualisées sur la priorisation des populations à risque, qui devraient être publiées dans les prochaines semaines.

(1) *European COVID-19 exit strategy for people with severe mental disorders: Too little, but not yet too late, Brain Behavior and Immunity*, 23 janvier 2021

(2) *Association of psychiatric disorders with mortality among patients with Covid-19, JAMA Psychiatry*. publié en ligne le 27 janvier 2021

Caroline Cordier

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>